

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 158/99

ÉFAI – 990852 – AMR 23/79/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

« DISPARITION » PRÉSUMÉE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE

Diana Salamanca Martínez, membre de l'organisation non gouvernementale (ONG) de défense des droits humains *Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz* (Commission intercongrégations justice et paix)
Les autres membres de cette organisation

Londres, le 11 novembre 1999

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de Diana Salamanca Martínez, qui a apparemment « disparu » le 10 novembre 1999.

Diana Salamanca Martínez milite au sein de l'organisation de défense des droits humains *Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz* (Commission intercongrégations justice et paix) dans la municipalité de Dabeiba, située dans le département d'Antioquia. Elle travaillait en étroite collaboration avec les membres de la communauté de personnes déplacées de La Balsita, qui ont trouvé refuge dans la municipalité.

Dans le département d'Antioquia, les personnes qui œuvrent au sein de la Commission intercongrégations justice et paix sont fréquemment accusées par les forces de sécurité colombiennes et leurs alliés paramilitaires d'être des membres ou des sympathisants de la guérilla, en raison de leur action en faveur des personnes déplacées, avant d'être victimes de graves violations des droits humains. La municipalité de Dabeiba se caractérise par une forte présence paramilitaire. La « disparition » présumée de Diana Salamanca Martínez aurait eu lieu à proximité de la base militaire du *Batallón Coyara* (bataillon Coyara).

D'après les informations recueillies, cette militante a « disparu » non loin d'un endroit connu sous le nom d'Alto Bonito, sur la route conduisant à la ville de Mutatá, où elle s'était rendue dans un camion de la municipalité de Dabeiba pour ramasser du bois avec un groupe de personnes déplacées.

Selon certaines sources, elle a quitté le groupe et est allée s'asseoir au bord de la route. Ses compagnons affirment que lorsqu'ils ont voulu la rejoindre, ils ont vu un homme armé vêtu en civil monter dans une camionnette où se trouvaient déjà un certain nombre d'hommes également en civil, avant que le véhicule ne s'éloigne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Commission intercongrégations justice et paix travaille avec des communautés de personnes déplacées dans les départements d'Antioquia et du Chocó. Nombre de ces communautés ont dû quitter leur territoire en raison des opérations menées conjointement par les forces armées et les groupes paramilitaires ces dernières années, même si la guérilla s'est également rendue responsable du déplacement forcé de certaines communautés de la région.

Tant les personnes déplacées que les membres d'organisations de défense des droits humains qui travaillent à leurs côtés sont considérés comme des sympathisants ou des collaborateurs de la guérilla par les forces régulières colombiennes et leurs alliés paramilitaires, et sont fréquemment victimes de menaces de mort ainsi que de graves violations des droits humains.

Les membres de l'armée et des forces de sécurité colombiennes, ainsi que leurs alliés paramilitaires, continuent de commettre de graves atteintes aux droits fondamentaux en bénéficiant d'une impunité quasi totale. Au cours des cinq dernières années, plusieurs milliers de civils ont été tués par des organisations paramilitaires dans l'ensemble du pays. Bien que le gouvernement colombien ait suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création de telles organisations, et donné pour instructions aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / télex (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de la militante des droits humains Diana Salamanca Martínez, qui semble avoir été enlevée par un groupe paramilitaire le 10 novembre 1999 dans la municipalité de Dabeiba ;
- faites part de votre inquiétude concernant la sécurité des autres personnes qui travaillent pour la *Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz* (Commission intercongrégations justice et paix) ;
- appelez les autorités à prendre toutes les mesures jugées nécessaires par les personnes menacées pour garantir leur sécurité ;
- exhortez les autorités à ouvrir immédiatement une enquête approfondie sur la « disparition » de Diana Salamanca Martínez, afin de déterminer où elle se trouve et de traduire en justice les responsables ;
- demandez instamment que les résultats de ces investigations soient rendus publics ;
- exhortez les autorités à prendre sans délai des mesures en vue de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations des Nations unies.

APPELS À :

Remarque : il peut s'avérer difficile d'obtenir les lignes de fax, les télécopieur étant parfois éteints.

Président de la République :
Señor Presidente Andrés Pastrana
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá,
Colombie
Télex: 44281 PALP CO
Fax : 57 1 337 1351 / 286 7434 / 284 2186
Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente*, / Monsieur
le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :
Dr. Nestor Humberto Martínez
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Carrera 8, No. 8-09, Piso 2
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Ministro Interior , Bogotá, Colombie
Télex : 45406 MINGO CO
Fax : 57 1 342 3201 / 286 8025 / 281 5884
Formule d'appel : *Sr. Ministro*, / Monsieur le Ministre,

**Commandant de la XVII^e brigade des forces armées
colombiennes** :
Coronel Gutiérrez
Comandante, XVII Brigada del Ejército Nacional
Carepa, Urabá, Colombie
Fax : 57 4 823 6601
Formule d'appel : *Sr. Comandante*, / Mon Commandant, (si
vous êtes un homme) **ou** Commandant, (si vous êtes une
femme)

Ministre de la Défense :
Dr. Luis Fernando Ramírez Acuña
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Avenida Eldorado CAN - Carrera 52
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Ministro Defensa, Bogotá, Colombie
Télex : 42411 INPRE CO; 44561 CFAC CO
Fax : 57 1 222 1874
Formule d'appel : *Sr. Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Commission intercongrégations justice et paix :
Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz
AA 31861
Santafé de Bogotá, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 DÉCEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*